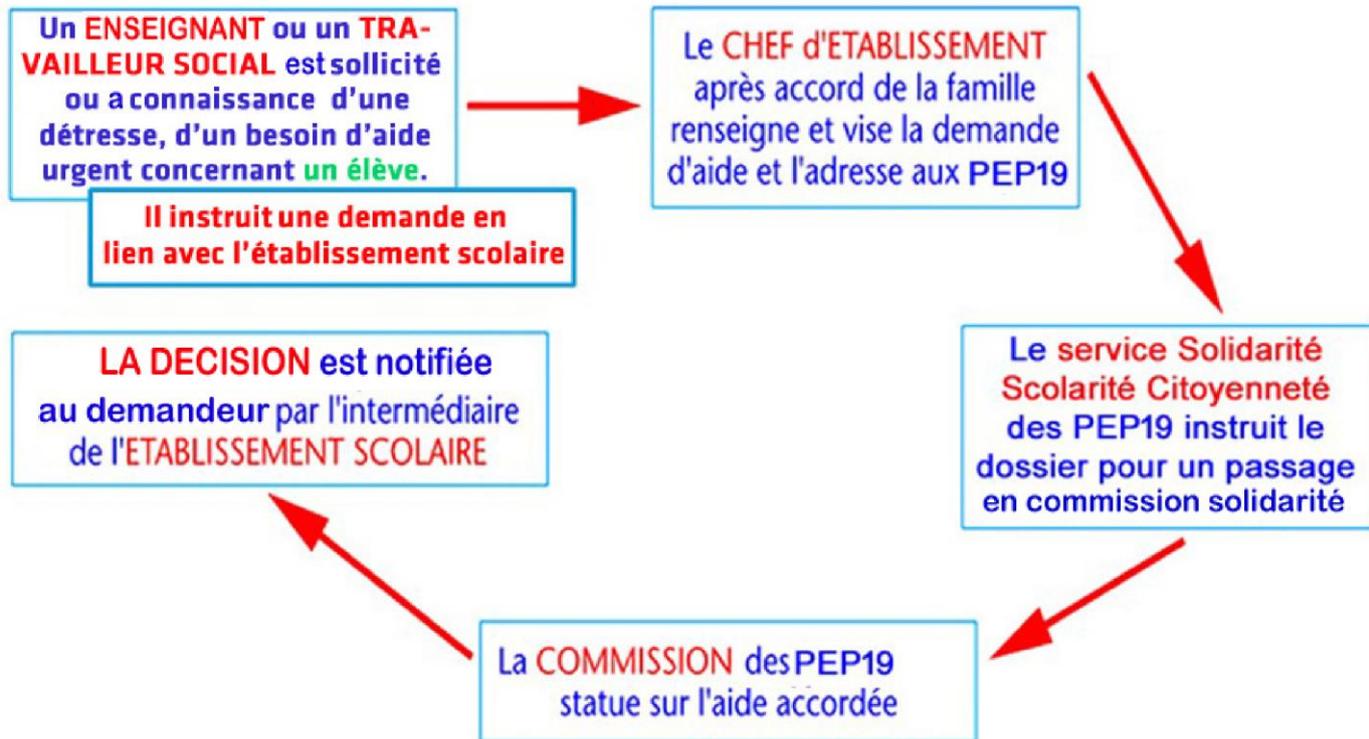


### 3 - ACTIONS SOCIALES ET SOLIDAIRES

#### Parcours d'une demande d'aide individuelle

La solidarité en action, bien plus qu'un slogan...

#### Une chaîne solidaire AVEC et PAR l'École Publique



**TOUTE DEMANDE INCOMPLETE NE POURRA ETRE INSTRUITE**

**ET VOUS SERA RETOURNEE POUR COMPLEMENTS D'INFORMATIONS**

**Toute demande doit être visée par le Directeur d'école ou par le Chef d'établissement,** relais indispensable de notre Association sur le terrain, **dont l'avis est primordial.**

**L'avis de l'Assistante Sociale Scolaire ou de Secteur est souhaité** et la demande **devra être signée** par le représentant légal de l'élève concerné.

Les uns et les autres doivent agir ensemble et en harmonie, dans le respect de la confidentialité due aux familles.

**Toute demande d'aide est conditionnée à un passage en « commission solidarité » qui statue sur la recevabilité et l'attribution d'un montant.**